

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01^{er} OCTOBRE 2024 – 19H30

L'an deux mille-vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 25 septembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline à partir de la délibération n°DEL20241001_11
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique à partir de la délibération n°DEL20241001_03	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MORNIER Sophie	X	COCQUET Cyrille
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
SEGURA Geneviève	X	SAVARY Franck
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PIVETEAU Hubert
LICOINE Sophie	X	ARZUL Sophie
ROUILLIER Caroline	X	BLAIN Catherine jusqu'à la délibération n°DEL20241001_10

Était absente excusée : Véronique DUGAST jusqu'à la délibération n°DEL20241001_02

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian OGEREAU

Secrétaire de séance : Anne-Sophie MENARD

Ordre du jour

1. Moyens Généraux

- DEL20241001_01 Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil Municipal
- DEL20241001_02 Modification du tableau des effectifs
- DEL20241001_03 Recours au personnel contractuel

2. Vie locale, culturelle et sportive

- DEL20241001_04 Réhabilitation de la salle la Petite Maine au complexe sportif du Grand Logis à Saint-Georges-de-Montaignu - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicitation de subventionnement
- DEL20241001_05 Convention de mécénat financier dans le cadre du Salon Arts sur Digue 2024

3. Education, familles et cohésion sociale

- DEL20241001_06 Convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants - CAF
- DEL20241001_07 Convention de financement dans le cadre du fonds innovation pédagogique – Projet du potager à l'école élémentaire les Jardins – Montaigu
- Point d'information relatif aux effectifs scolaires

4. Environnement mobilités et aménagement du territoire

- DEL20241001_08 Convention Vendée Foncier Solidaire – Participation dans le cadre du Bail Réel Solidaire – Les Jardins d'Adèle – Montaigu
- DEL20241001_09 Régularisation administrative de la Maison des Associations du Parc Henri Joyau - Montaigu
- DEL20241001_10 Rétrocession des équipements communs de la Résidence Olympia – Montaigu
- DEL20241001_11 Cession foncière à l'entreprise SODEBO – Saint-Georges-de-Montaigu
- DEL20241001_12 Acquisition foncière l'Hommelet – Saint-Georges-de-Montaigu
- DEL20241001_13 Dénomination de voies dans la zone d'activités de la Croix Boiziau – la Guyonnière

5. Espaces publics et moyens techniques

- DEL20241001_14 Sollicitation du Fonds Vert pour les travaux de la Rue Neuve – Montaigu
- DEL20241001_15 Convention SyDEV n°2023.ECL.1127 – Extension de réseaux de l'éclairage public – le Clos de la Canquetière – Boufféré
- DEL20241001_16 Avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaigu-Vendée
- DEL20241001_17 Convention SyDEV n°2024.ECL.0537 – Rénovation de l'éclairage public – Saint-Georges-de-Montaigu
- DEL20241001_18 Convention SyDEV n°2024.ECL.0270 – Rénovation de l'éclairage public – Rue de la Juiverie – Montaigu
- DEL20241001_19 Convention SyDEV n°2024.EFF.0056 – Effacement de réseaux de l'éclairage public – Rues Matifeu et Saint Pierre – Montaigu
- DEL20241001_20 Convention SyDEV n°2024.ECL.0370 – Travaux d'éclairage public – Boulevard Raymond Parpaillon et Rue Galilée – Montaigu

6. Informations diverses

DEBUT DE LA SEANCE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal de la séance précédente

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Arrivée de Mme Rineau Michelle à 19h33.

M. le Maire : Bonsoir à toutes et tous,

Nous nous retrouvons avec plaisir ce soir pour ce conseil municipal de rentrée.

Je voudrais en votre nom souhaiter la bienvenue à Pauline MORTIER, qui sera notre nouvelle directrice de cabinet. Pauline était avocate, ancienne élue locale également. Elle connaît donc bien nos problématiques et aux côtés de Louis, elle apportera ses connaissances et son expérience au service des élus et de la population.

Bienvenue également à Leslie MERCERON qui effectuera pendant 2 ans son alternance en Master en administration publique aux côtés du DGS et des DGA.

Bienvenue enfin à Romane HERVOUET qui effectue pendant un an une alternance dans le cadre de sa licence professionnelle Métiers de l'Administration et des Collectivités Territoriales auprès du Pôle Ressources.

Vous savez qu'il n'est ni dans l'habitude de cette assemblée ni dans mes habitudes de commenter l'actualité nationale. Cependant, chacun aura pu constater que suite à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale en juin dernier, nous avons dû organiser deux scrutins de plus, et cela dans l'urgence.

Comme je l'ai déjà fait par courrier, je tiens publiquement à remercier les dizaines d'assesseurs, scrutateurs, simples habitants, élus ou agents publics qui ont contribué à ce que cela se fasse sans difficultés.

Aujourd'hui et après quelques semaines de pause Olympique, nous avons enfin un gouvernement dont la tâche sera rude et qui est déjà, chaque jour, rattrapé par des enjeux colossaux, par des défis devant lesquels nous ne pouvons plus reculer.

Le contexte politique, économique, social et financier n'est pas simple, c'est le moins que l'on puisse dire. Alors je crois que nous serons toutes et tous d'accord pour souhaiter à ce gouvernement bon courage et souhaiter à notre pays qu'il réussisse.

A notre échelle, nous pouvons contribuer à la réussite collective. La commune est là, elle doit rester le rempart, l'échelon stable. Aujourd'hui, nous avons notamment à prendre deux décisions importantes qui viennent une fois de plus concrétiser des promesses faites aux habitants de Montaigu-Vendée. C'est d'une part le financement de logements en bail réel solidaire et d'autre part le projet de rénovation de la salle de sports de la Petite Maine à Saint Georges de Montaigu.

MOYENS GENERAUX

1 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Dans le cadre de l'édition 2024 de l'exposition « Art sur Digue » organisée du vendredi 8 au dimanche 17 novembre 2024, le lieu habituel de réunion du conseil municipal, la salle des Fêtes de Montaigu, sera indisponible pour la prochaine séance du conseil municipal programmée le mercredi 13 novembre 2024.

A ce titre, conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont été invités à définir le lieu de la prochaine réunion de cette instance. Il sera proposé de retenir la salle Dolia sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil municipal DECIDE que la prochaine séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2024 se déroulera salle DOLIA, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu à Montaigu-Vendée, DECIDE que les séances du Conseil municipal suivantes se dérouleront à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu, à Montaigu-Vendée et ce jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'agglomération mutualisé.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre d'une adaptation de grade pour un poste existant (mouvement de personnel).

Il a été ainsi proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Direction de l'Enfance	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Catégorie C) Temps non complet 24/35 ^{ème}	<u>1 poste</u> Adjoint technique ou Adjoint d'animation (Catégorie C) Temps non complet 19.5/35 ^{ème}	01/01/2025	Adaptation du grade

Le conseil municipal DECIDE de supprimer et créer les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus, DIT que les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience et AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Arrivée de Mme Dugast Véronique à 19h37

3 – Recours au personnel contractuel

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Le bon fonctionnement des services nécessite de recourir au personnel contractuel, notamment pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs de ces emplois à temps complet et à temps non complet.

Le Conseil municipal a été invité à autoriser le recours aux contractuels pour répondre aux besoins exposés ci-dessous :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois Cat. Hiérarchique	Fonction / Temps de travail	Durée	Indice plafond
FILIERE TECHNIQUE					
Direction des Moyens Techniques	Contrat de projet Art. L332-24	1 poste Adjoint technique ou Agent de maîtrise (catégorie C) ou Technicien (catégorie B)	Gestionnaire de patrimoine arboré Temps complet	12 mois	IB 599
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Direction des Moyens Techniques	Accroissement temporaire d'activité Art. 332-23-1	1 poste Adjoint administratif (Catégorie C)	Secrétaire technique Temps complet	3 mois	IB 419

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires d'activités, saisonniers ci-dessus listés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut plafond ci-dessus mentionné, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision et **AUTORISE** l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. le Maire : C'est un projet très important pour la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu qui va vous être présenté maintenant. Il s'agit de la rénovation complète de la salle de sport la plus ancienne de la commune puisque la salle de la petite Maine a presque 50 ans.

La majorité municipale l'avait promis et ce sera chose faite dans quelques mois.

Cette salle et les vestiaires du club de football attenants sont aujourd'hui utilisés régulièrement par plus de 1 500 sportifs et écoliers. Sa localisation, au cœur du bourg est un atout majeur.

Après la rénovation complète des salles de sport de la Guyonnière, les travaux du complexe sportif de Saint Hilaire de Loulay, la tribune du stade de Boufféré et le nouveau terrain synthétique du stade Maxime Bossis à Montaigu, nous sommes aussi engagés dans la rénovation des vestiaires du stade de la Guyonnière et nous poursuivons nos investissements pour le sport à Montaigu-Vendée et plus précisément à Saint Georges de Montaigu.

Dans l'élan Olympique de l'été, nous vous proposons donc d'investir pour l'avenir environ 2 millions d'euros TTC dans ce beau projet.

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Approbation de l'avant-projet définitif de la salle la Petite Maine et sollicitation de subventionnement

Rapporteur : Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive

La Ville de Montaigu-Vendée souhaite proposer une offre de services et d'équipements en cohérence avec le développement du territoire et l'accroissement d'une population jeune. La municipalité envisage ainsi de développer l'attractivité du complexe sportif du « Grand Logis » de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu en réhabilitant la salle « la Petite Maine » et en reconstruisant des vestiaires qui répondent aux normes.

Le vieillissement des installations sportives est un constat que la commune s'attache à solutionner progressivement depuis le mandat précédent. Les salles de sport font l'objet d'un programme de réhabilitation axé autour de la modernisation et la sécurisation ; l'objectif étant de répondre aux normes fédérales et d'accompagner les clubs résidents dans leur structuration mais également de proposer des conditions de pratique optimales aux milliers d'élèves scolarisés sur le territoire.

L'état actuel de la salle « Petite Maine » est un frein au développement des activités et leur diversification. Il est primordial, au même titre que la pratique fédérée et organisée, de permettre aux écoliers d'évoluer dans de meilleures conditions. Cette opération de réhabilitation, une fois achevée, permettra à la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu de disposer d'un ensemble sportif homogène, avec deux grandes salles de qualité (Petite et Grande Maine) répondant aux besoins de ses utilisateurs.

La ville de Montaigu-Vendée a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet SET ARCHITES basé à Nantes, pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sport et la construction de nouveaux vestiaires en rez-de-chaussée haut et bas.

L'avant-projet définitif présenté propose une répartition des travaux en deux zones :

- Une première zone de travaux sur l'existant d'une surface de 1 144m² et portant sur la réhabilitation de la salle de sport « La Petite Maine ».
- Une deuxième zone de travaux portant sur la démolition de 310m² de vestiaires et la reconstruction de 363m² d'extension dans le prolongement sud de la salle.

Le planning projeté s'étend d'octobre 2024 à mai 2025 pour la phase des études. A partir de juin 2025, débutent les travaux, la livraison est prévue à l'été 2026.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à l'Avant-Projet Définitif s'élève à 1 589 810 €. Le plan de financement de cette opération se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Types de recettes	Montant HT	Part
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	119 235 €	Agence Nationale du Sport (ANS)	317 962 €	17,4%
Travaux	1 589 810 €	Département de la Vendée	189 699 € (<i>extension</i>) 128 263 € (<i>rénovation</i>) 30 000 € (<i>études</i>)	19,1%
Etudes annexes	25 000 €	Fonds Vert	317 962 €	17,4%
Aléas, révisions de prix et frais divers	90 000 €	Fonds d'Aide au Football Amateur	10 000 €	0,5%
		SyDEV	40 000 €	2,2%
		Autofinancement	790 159 €	43,4%
TOTAL	1 824 045 €	TOTAL	1 824 045 €	100%

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle de sport « La Petite Maine » et la construction de vestiaires à Saint-Georges-de-Montaigu, à approuver le plan de financement du projet et à solliciter les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal VALIDE l'Avant-Projet-Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle des travaux, VALIDE le budget global du projet présenté, AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de :

- l'Etat une subvention de 317 962 € au titre du Fonds Vert,
- l'Agence Nationale du Sport une subvention de 317 962 € au titre du Plan 5000 équipements,
- du Département une subvention de 317 962 € pour les travaux et 30 000 € pour les études au titre de l'aide aux équipements sportifs,
- du District de Vendée une subvention de 10 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
- du SyDEV une subvention de 40 000 € au titre de l'aide à la rénovation énergétique

et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Convention de mécénat financier dans le cadre du Salon Arts sur Digue 2024

Rapporteur : *Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive*

Devenu un incontournable de la vie culturelle de Montaigu-Vendée depuis 2015, le salon Arts sur Digue vise à favoriser l'accès à l'art pour tous. Dans cet événement annuel, l'éclectisme et la qualité y sont privilégiés. Les peintres et sculpteurs invités offrent au public une semaine riche en découvertes à travers des expositions, démonstrations, stages ou encore conférences.

Cette année, la dixième édition anniversaire aura lieu du 8 au 17 novembre prochains. L'occasion de découvrir 17 artistes qui proposeront des œuvres de qualité, aux styles et aux techniques variés. Parmi eux, l'artiste Emmanuel MICHEL, à la fois peintre et sculpteur, nous fait le plaisir d'être l'invité d'honneur.

Le coût global de l'évènement 2024 est estimé à 6 000 €. Depuis plusieurs années, l'agence immobilière AGT'IM et le Crédit Agricole, les deux partenaires historiques de cet évènement, contribuaient financièrement à hauteur de 500€ chacun. Cette année, le Crédit Agricole a fait le choix de se désengager. Un nouveau partenaire a été trouvé en l'agence d'architectes AA - Michel JOYAU.

Les entreprises intéressées par cet évènement souhaitent ainsi soutenir la Ville de Montaigu-Vendée et s'engagent à verser sous la forme de dons, les sommes suivantes :

- L'agence immobilière AGT'IM : 1 000 €
- L'agence d'architectes AA - Michel JOYAU : 1 000 €.

Ainsi, il convient de mettre en place des conventions de mécénat financier avec lesdites entreprises conformément aux dispositions fiscales en la matière et notamment l'article 238 bis du Code générale des impôts.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver les termes de la convention de mécénat financier et à autoriser leur signature avec lesdites entreprises.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention cadre de mécénat financier relative à l'organisation de l'évènement Salon Arts sur Digue, du 8 au 17 novembre 2024, sur Montaigu-Vendée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention cadre de mécénat financier avec les entreprises concernées qui fixe les engagements de chacun ainsi que tous documents inhérents à cette décision et AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Hubert Piveteau : Une question toute simple. Est-ce qu'il y a eu d'autres mécènes qui se sont présentés ? et si c'est le cas, comment a été fait le choix ?

Mme Michelle Rineau : Non, il n'y a pas eu d'autres mécènes qui se sont présentés.

M. le Maire : Nous n'avons pas fait non plus de recherches spécifiques. Dans ce cas d'Arts sur Digue, il s'agit d'un engagement d'amateur d'art au sein de ces deux entreprises. Ça leur permet aussi de fidéliser aussi leurs salariés autour de projets avec Arts sur Digue.

M. Michelle Rineau : Cela rejoint leurs convictions concernant l'art, je pense.

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants – CAF

Rapporteur : *Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale*

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et

d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil des jeunes enfants par l'octroi de plusieurs subventions objets de la présente convention.

Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante, poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre et participer à son développement.

Depuis quelques années, il est établie une convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée qui fixe les obligations de chaque partie et les modalités financières.

Cette convention d'objectifs et de financement étant arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il convient d'en établir une nouvelle. Elle présente 4 nouvelles modalités de financement par rapport à la convention précédente :

- Journées pédagogiques : Financement de la CAF pour 3 journées par an et par structure
- Financement d'heures de préparation à l'accueil de chaque enfant (par nombre d'enfants accueillis par an au lieu du nombre de places de l'EAJE).
- Bonus « trajectoire et développement » pour la création de nouvelles places.
- Bonus « attractivité » ouvrant la possibilité de revalorisations salariales.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement de la CAF tels que présentés et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay pour information.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement concernant la petite crèche de Montaigu conclue entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée, APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement concernant la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay conclue entre la ville de Montaigu-Vendée et la CAF de la Vendée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Convention de financement dans le cadre du fonds innovation pédagogique – Projet du potager à l'école élémentaire les Jardins – Montaigu

Rapporteur : Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire

L'école les Jardins travaille depuis plus d'un an sur un projet pédagogique pour les élèves d'élémentaire ayant pour support un potager. La collectivité met à disposition gracieusement une parcelle des douves pour ce projet.

Pour mener ce projet, l'école élémentaire les Jardins située sur la commune déléguée de Montaigu, a sollicité une subvention auprès de l'Education Nationale dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons là ensemble ».

Le projet ayant été retenu, une aide financière de 2 438,23 € sera versée directement à la ville de Montaigu-Vendée après signature de la convention avec l'Education Nationale.

Ainsi, pour que l'école élémentaire les Jardins puisse utiliser cette subvention pour l'achat de matériel, il a été proposé aux membres du Conseil municipal de verser à la Coopérative Scolaire, la somme de 2 438,23 € sous forme de subvention.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'obtention de la subvention de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projet « Notre école, Faisons-là ensemble », AUTORISE le reversement de la subvention exceptionnelle attribuée par l'Education Nationale à la coopérative de l'école élémentaire les Jardins, pour financer l'achat de matériel pédagogique pour le projet potager et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. le Maire : Je voudrais préciser que nos services ont bien travaillé pour aménager les Douves, pour réaliser un espace de jardinage futur sécurisé et qui sera aussi visible des Olivettes. Nous allons donc pouvoir profiter des travaux de nos chérubins.

Point d'information – Effectifs scolaires

Rapporteur : Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire

Un point a été fait sur les effectifs d'enfants scolarisés au sein des établissements scolaires de Montaigu-Vendée à la rentrée de septembre 2024.

Le conseil municipal PREND note de cette information.

Observations éventuelles :

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le Maire : En 2020, lors des élections municipales, la majorité s'est engagée notamment à « Faciliter l'accèsion à la propriété ». Evidemment, comme chacun le sait, ce n'est pas à l'échelle d'une ville que les principaux dispositifs d'incitation à l'accèsion à la propriété de son logement se votent.

Aujourd'hui, force est de constater d'ailleurs qu'il n'existe plus beaucoup d'encouragement à devenir propriétaire comme il n'existe plus de volonté de construire des logements. Songeons qu'on n'a jamais aussi peu construit de logements qu'aujourd'hui, en France et notamment chez nous.

Dans cette morosité ambiante qui touche en ce moment le secteur de la construction, Montaigu-Vendée souhaite encourager les primo accédants.

C'est dans cet objectif que, dans chacun de nos lotissements publics, des lots à prix cassé (75 € c'est à dire à moitié prix par rapport au marché) sont réservés aux personnes qui deviennent propriétaires pour la première fois et qui sont éligibles au Prêt à Taux Zéro.

Le succès est au rendez-vous puisque cette opération a été faite sur deux lotissements, les Vignes et les Noëlles. 13 lots primo accédants ont été mis en vente et 12 ont déjà été vendus.

De même, à Montaigu-Vendée, 12 PSLA (Prêt Social Location Accession) ont été réalisés ces toutes dernières années. Le PSLA est aussi un dispositif au terme duquel les preneurs (locataires) deviennent propriétaires des biens après avoir versés des loyers plutôt faibles à leur entrée dans les lieux.

Nous souhaitons aller plus loin que cela en nous lançant dans le dispositif du BRS (bail réel solidaire) qui permet de devenir propriétaire à moindre coût.

Je m'en réjouis car cela diversifie notre offre de logements et permet à nos jeunes de se loger.

1 – Convention Vendée Foncier Solidaire – Participation dans le cadre du Bail Réel Solidaire – les Jardins d'Adèle – Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif immobilier destiné à aider les ménages modestes à accéder à la propriété. Son principe est la dissociation du foncier et du bâti et permet de baisser le coût d'acquisition du logement.

Dans le cadre du programme neuf d'habitat « Les Jardins d'Adèle » porté par le Groupe Duret qui sera situé rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu, la résidence envisagée se compose de 30 appartements du T2 au T5, répartis sur 3 bâtiments dont 3 sont prévus dans les conditions du BRS.

Afin de soutenir ce projet et offrir aux habitants de nouvelles formes d'acquisition à la propriété, Vendée Foncier Solidaire sollicite une participation financière de la commune de Montaigu-Vendée à hauteur de 3 000 € par logement, afin de participer à l'équilibre financier de cette opération,

A ce titre, le Conseil municipal a été invité à donner son accord de principe sur le versement de cette participation financière et à autoriser la signature de la convention à passer avec Vendée Foncier Solidaire.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal DECIDE de verser une participation financière de 3 000 € par logement, dans le cadre du Bail Réel Solidaire signé par Vendée Foncier Solidaire pour l'opération « Les Jardins d'Adèle » située sur la commune déléguée de Montaigu, SIGNE à ce titre avec Vendée Foncier Solidaire une convention

fixant les modalités de ce partenariat rappelées dans l'exposé et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Régularisation administrative de la Maison des Associations du Parc Henri Joyau – Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

En 2006, le Département de la Vendée a acquis la parcelle située à Montaigu (85600), Parc des Rochettes et cadastrée section AC numéro 260 pour une contenance totale de 1 545m² consistant en un bâtiment accueillant la Maison des Associations. Toutefois, il a été constaté une erreur matérielle dans cet acte car le Département de la Vendée souhaitait acquérir uniquement la parcelle voisine cadastrée section AC numéro 261 d'une surface de 31m².

La parcelle cadastrée section AC numéro 260 devait rester la propriété de la commune compte tenu de l'usage et de la destination de ce bâtiment. Cette acquisition avait eu lieu moyennant l'euro symbolique.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser cette situation de fait afin que la commune qui occupe le bâtiment depuis de nombreuses années soit propriétaire de la parcelle cadastrée section AC numéro 260. Le Département de la Vendée n'ayant plus l'utilité d'être propriétaire de la parcelle cadastrée section AC numéro 261, cette parcelle restera la propriété de la commune de Montaigu-Vendée.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal de régulariser cette situation par la signature d'un acte administratif dans les mêmes conditions que la vente régularisée en 2006 à savoir une cession à l'euro symbolique.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal DECIDE d'acquérir à titre gratuit du Département de la Vendée la parcelle située à Montaigu-Vendée, Parc Henri Joyau et cadastrée section AC numéro 260, PREND en charge tous les frais et droits liés à la publication de l'acte administratif y compris les frais de publication au Service de la Publicité Foncière et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires au déroulé du dossier et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux de la parcelle ci-dessus désignée.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Mme Sophie Arzul : Nous sommes un petit peu surpris qu'une telle erreur puisse s'être introduite dans les dossiers. Qui étaient les élus à l'époque ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas plus de rigueur dans la lecture, dans la préparation des dossiers ?

Mme Nathalie Secher : Il arrive qu'il y ait des erreurs matérielles sur des actes.

M. le Maire : C'est simplement une erreur du notaire, Madame Arzul, même si les élus peuvent aussi faire des erreurs.

M. Hubert Piveteau : Alors à qui la faute ?

M. Antoine Chéreau : C'est moi.

Mme Nathalie Secher : Non, c'est le notaire qui a reçu l'acte qui a fait une erreur au niveau des références cadastrales.

M. le Maire : Il n'y a pas de conséquences ; cela arrive parfois y compris sur des parcelles privées. Pas d'autres remarques ? Non, bien, écoutez M. Chéreau, vous ne recommencerez plus.

3 – Rétrocession des équipements communs de la Résidence Olympia – Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Conformément aux engagements pris dans la convention de transfert et pour faire suite à l'achèvement des travaux de la Résidence Olympia dans le secteur des Hauts de Montaigu, il convient d'acter le transfert des équipements

communs portant sur le cheminement ainsi que les réseaux sous cheminement entre Vendée Habitat et la ville de Montaigu-Vendée.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique par Vendée Habitat de la parcelle située à Montaigu-Vendée et cadastrée section AI numéro 764 pour une surface de 122 m² telle que définie dans la convention de transfert, **DIT** que tous les frais inhérents à cette cession seront supportés par Vendée Habitat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires au déroulé du dossier et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux de la parcelle ci-dessus désignée.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Arrivée de Mme Rouillier Caroline à 20h16

4 – Cession foncière à l'entreprise SODEBO – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation obtenue par la société SODEBO impose une mise en conformité vis-à-vis du confinement des eaux incendie des bâtiments SODEBO, SOBOX, PSV2 et KIM.

Plusieurs solutions ont été étudiées par l'entreprise. Celle retenue consiste en la réalisation d'un bassin de confinement sur une parcelle propriété de Montaigu-Vendée, cadastrée 217 section BB numéro 28, d'une contenance de 18 967 m². Le terrain est exploité en prairie par le GAEC du Val des Maines.

Il a été ainsi proposé aux membres du conseil municipal de céder la parcelle cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une superficie de 18 967 m² au prix de 2,88 € le m². La parcelle est cédée avec un fermier en place et l'entreprise se charge d'indemniser les exploitants.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **CÈDE** à la société SODEBO la parcelle actuellement occupée par le GAEC LE VAL DES MAINES située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une contenance totale de 01ha 89a 67ca moyennant le prix principal de 54.624,96 €, **CONSTITUE** au profit de la société SODEBO une servitude de passage grevant la parcelle appartenant à la commune située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu cadastrée 217 section BB numéro 31 et de manière plus général toutes servitudes nécessaires à l'exécution et la mise en place du bassin de confinement des eaux incendie, **DIT** que les frais d'acte de vente et de constitution de servitudes et tous autres frais liés seront supportés par l'acquéreur y compris les éventuelles indemnités d'éviction que le GAEC LE VAL DES MAINES pourrait solliciter dans le cadre de la libération de ladite parcelle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par 33 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

Mme Sophie Arzul : 1^{ère} question : Est-ce que Montaigu-Vendée avait un projet sur ce terrain avant la proposition de ce jour ou c'était juste une réserve foncière ?

Et dans la notice, il a été écrit que « plusieurs solutions ont été étudiées par l'entreprise Sodebo. ». Ces différentes solutions ne nous ont pas été présentées lors de la dernière commission Environnement. Nous vous demandons le report de ce vote afin que ce sujet soit étudié lors de notre prochaine commission Environnement.

M. le Maire : Avez-vous terminé vos interventions ? Pas d'autres questions ?

Sur la 1^{ère} question, il n'y avait pas de projet sur cette parcelle.

Sur votre 2^{ème} question, c'est 7 ans de travail pour l'entreprise Sodebo afin de remplir les conditions nouvellement édictées dans le cadre de la classification ICPE. La Sodebo avait mené différentes études pour trouver toutes les solutions. In fine, il n'y avait que cette possibilité qui était envisageable.

Je ne reporterai donc pas le vote. Ce sujet a été présenté en commission.

Mme Nathalie Secher : Effectivement, ce sujet a été présenté en commission.

Mme Sophie Arzul : Juste la présentation de cette proposition. Pas les autres ?

M. le Maire : Absolument. Mais, il n'y en avait qu'une possible.

Mme Sophie Arzul : Dans la notice, il est écrit que « plusieurs solutions ont été étudiées ».

M. le Maire : C'est ce que je dis. Je n'ai peut-être pas été assez clair, vous m'excuserez. Lorsqu'il y a un projet comme celui-ci, pour lequel nous avons besoin de trouver des solutions pour évacuer les eaux en cas d'incendie ou en cas de problématiques sur l'entreprise, l'entreprise accompagnée des bureaux d'études essaient de trouver toutes les solutions possibles de celle qui est la plus proche de l'entreprise, à celle qui peut coûter la moins chère ; en tous les cas, de trouver la solution qui est possible techniquement. Plusieurs solutions ont été étudiées mais seulement une remplissait les conditions pour protéger le mieux possible l'environnement en cas d'incendie dans l'entreprise Sodebo.

J'avais demandé à ce que toutes les prises de parole soient en même temps car sinon on s'y perd. Allez-y quand même M. Piveteau.

M. Hubert Piveteau : C'est une entreprise industrielle quand même qui s'étend sur des terrains qui ne sont pas classés en zone industrielle. Ma question : est-ce que c'est une extension d'un site industriel ? Est-ce qu'on le considère comme ça ? Si c'est le cas, les parcelles doivent changer de classement.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Je laisse la parole à Eric Hervouet.

M. Eric Hervouet : Je me permets de répondre sous la casquette du « Développement économique » pour Terres de Montaigu puisque nous avons bien évidemment accompagné l'entreprise Sodebo sur ces considérations et sur cette création de réserve. Il ne s'agit ni d'une extension d'un site industriel, ni d'un zonage économique qui s'appliquera car cet équipement peut être accueilli sur le zonage actuel, et cela n'est aucunement une extension du secteur économique de l'emprise de Sodebo.

M. le Maire : Merci.

5 – Acquisition foncière à l'Homelet – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet sur la commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce secteur afin de permettre à la commune de Montaigu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager.

Il a été donc proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées 217 section AI numéros 55 et 65 d'une contenance totale 306 m² appartenant aux Consorts GABORIEAU. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 18.360,00 € (soit 60,00 € le m²).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal DECIDE d'acquérir des Consorts GABORIEAU les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AI numéros 55 et 65 d'une contenance totale de 00ha 03a 06ca, le tout moyennant le prix principal de 18.360,00 €, DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Hubert Piveteau : Sur ce dossier, c'est plutôt une information que je conçois de demander. Si c'est régulièrement qu'on voit passer des projets d'acquisitions foncières, est-ce qu'on pourrait savoir à ce jour, ce qu'il y a en stock de réaliser en acquisition foncière que ce soit en surface et en termes de valeur ? C'est vrai que cela revient régulièrement ; ce serait à titre d'information.

M. le Maire : Absolument M. Piveteau. Les sujets d'acquisitions foncières viennent régulièrement et continueront de venir régulièrement. Comme toutes les villes qui évoluent, nous sommes amenés à

procéder à des acquisitions et des cessions. Aucun souci pour vous faire un petit état du stock comme vous dites.

Lorsque je dis, nous serons amenés à en faire de plus en plus, c'est forcément pour éviter d'étendre la ville. En effet, il faut continuer d'investir dans notre propre ville pour acheter des terrains, pour densifier un peu plus que ce que nous faisons jusqu'à présent.

Vous le savez, un certain nombre de lots de ce quartier ont été achetés précédemment par la commune de Saint-Georges-de-Montaigu, avant Montaigu-Vendée. Nous poursuivons donc ce projet.

6 – Dénomination de voie dans la zone d'activités de la Croix Boiziau – La Guyonnière

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Suite à l'extension de la zone d'activités de la Croix Boiziau à La Guyonnière, il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie nouvellement créée afin d'adresser les futures entreprises.

La nouvelle voie étant dans la continuité de la Rue de l'Industrie, cette dernière sera prolongée.



Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver la dénomination de cette voie, Rue de l'Industrie.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de La Guyonnière pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** la prolongation de la Rue de l'Industrie située dans la zone d'activités de la Croix Boiziau, commune déléguée de La Guyonnière à Montaigu-Vendée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

1 – Sollicitation du Fonds Vert pour les travaux de la Rue Neuve – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Montaigu-Vendée a lancé des travaux de réfection de la rue Neuve afin d'aménager et renaturer cette rue située au cœur du centre historique de Montaigu. Les travaux d'aménagement participent à la gestion intégrée des eaux pluviales, à la lutte contre les îlots de chaleur.

Sur la partie centrale de la chaussée, les pavés seront réalisés avec des joints enherbés et la surface de voirie sera inclinée de manière à rediriger l'eau vers un caniveau central pour favoriser la gestion des eaux de ruissellement. La pose d'un dallage viendra compléter l'aménagement de la rue. Des espaces plantés en pied de murs seront source de fraîcheur et de biodiversité et permettront également de désimperméabiliser le sol.

La Ville de Montaigu-Vendée souhaite solliciter l'aide du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages. Le Montant de l'aide Fonds Vert sollicitée est de 66 257 € représentant 80% du coût du projet.

Il a été donc proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter l'aide du Fonds Verts dans le cadre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal SOLLICITE l'aide Fonds Vert pour un montant de 66 257 € représentant 80% du coût du projet et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par 33 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

Mme Arzul : Quelle distance représente cette rue ?

M. Cyrille Cocquet : Ce n'est pas une rue qui est très longue mais la distance exacte, je ne l'ai pas. Quelques centaines de mètres.

M. le Maire : 200 mètres

Mme Sophie Arzul : 200 mètres ? Du coup, il nous paraît un peu abusif d'utiliser 80% de Fonds Vert pour une rue qui n'est pas forcément très fréquentée. Nous vous proposons plutôt d'utiliser cet argent public pour revégétaliser des zones, des lieux beaucoup plus fréquentés comme les places de centre-bourg, les cours d'école, etc.

M. le Maire : D'accord, merci pour votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. D'abord, le montant du Fonds Vert n'est pas lié au nombre de mètres linéaires d'une rue.

Mme Sophie Arzul : Non, non. Ce sont des questions distinctes.

M. le Maire : Pourtant, vous faites ce lien. C'est pour cette raison que je faisais le lien avec votre première question et que je me permets de vous répondre cela.

Ensuite, quand nous sollicitons une subvention, nous demandons le maximum mais nous savons très bien que nous n'aurons jamais les 80%. L'Etat va fixer le pourcentage. Nous espérons 80% mais probablement que cela ne sera pas 80% du coût du projet.

Enfin, le Fonds Vert sert exactement à cela, Mme Arzul. Il a été mis en place par l'Etat pour accompagner la transition environnementale. Il y a donc plein de sujets qui vont de la rénovation énergétique en passant par la végétalisation des espaces publics, par la désimperméabilisation des espaces publics. En ça, le projet que nous proposons et que nous soumettons ce soir au vote, rentre absolument dans le critère. Nous verrons par la suite si l'Etat a encore les fonds nécessaires pour nous répondre.

Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est dommage.

2 – Convention SyDEV n°2023.ECL.1127 – Extension de réseaux de l'éclairage public – Le Clos de la Canquetière – Boufféré

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation des travaux neufs d'éclairage public liés à l'extension de réseau du lotissement Le Clos de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.1127.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 7 426.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	7 426.00	8 911.00	7 426.00	100.00 %	7 426.00
TOTAL PARTICIPATION					7 426.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention n°2023.ECL.1127 annexée à la présente délibération, concernant des travaux neufs d'éclairage public liés à l'extension de réseau du lotissement Le Clos de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 7 426.00 € au SyDEV et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

3 – Avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaigu-Vendée

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre des interventions d'entretien programmées des équipements d'éclairage public de Montaigu-Vendée, le Conseil municipal a validé par délibération n°DEL20232323_27 en date du 12 décembre 2023 une convention de travaux de rénovation de lanternes usagées, sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses.

Il s'agit des 3 sites suivants :

- Rond-point de la Garenne à Saint-Georges-de-Montaigu,
- Giratoire - Rue de l'Industrie à la Guyonnière
- Rue des Agapes à la Guyonnière

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 1 163.00 €, soit 50% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2023.ECL.1067, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la fourniture et pose de 18 crosettes d'adaptation acier galvanisé peintes afin de pouvoir fixer les Voltanna en top sur les mâts (la Voltanna existante ne se fixait qu'en latérale).

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 731.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (Convention n°2023.ECL.1067)	Montant définitif après étude d'exécution (de la convention n°2023.ECL.1067)	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage Public			
Rénovation	1 163.00	1 200.00	731.00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			731.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de l'avenant à la convention n°2023.ECL.1067 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value sur les travaux de rénovation de lanternes usagées sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors

d'opération diverses, **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière de 731.00 € au SyDEV et AUTORISE Monsieur le Maire à signer au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

4 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0537 – Rénovation de l'éclairage public – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0537 se rapportant à des travaux de rénovation de l'éclairage public projetés sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à la suite d'une visite technique sur site d'avril 2024.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 460.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	920.00	1 104.00	920.00	50.00 %	460.00
TOTAL PARTICIPATION					460.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.ECL.0537 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage public sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, à la suite d'une visite technique réalisée sur site en avril 2024, **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 460.00 € au SyDEV, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

5 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0270 – Rénovation de l'éclairage public – Rue de la Juiverie – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0270 se rapportant à des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire 044 Rue de la Juiverie sur la commune déléguée de Montaigu.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 564.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	1 127.00	1 352.00	1 127.00	50.00 %	564.00
TOTAL PARTICIPATION					564.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.ECL.0270 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire 044, Rue de la Juiverie sur la commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 564.00 € au SyDEV, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

6 – Convention SyDEV n°2024.EFF.0056 – Effacement de réseaux de l'éclairage public – Rues Matifeu et Saint Pierre – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.EFF.0056 se rapportant à des travaux d'effacement de réseau de communication électronique sans travaux sur le réseau électrique, des rues Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	8 914.00	10 697.00	10 697.00	65.00 %	6 953.00
Branchements	717.00	861.00	861.00	65.00 %	560.00
Eclairage public					
Travaux neufs	23 461.00	28 153.00	23 461.00	70.00 %	16 423.00
TOTAL PARTICIPATION					23 936.00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.EFF.0056 annexée à la présente délibération, concernant des travaux d'effacement de réseau de communication électronique sans travaux sur le réseau électrique, des rues Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 23 936.00 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

7 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0370 – Travaux d'éclairage public – Boulevard Parpaillon et Rue Galilée – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0370.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 339,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	11 913.00	14 296.00	11 913.00	70.00 %	8 339.00
TOTAL PARTICIPATION					8 339.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.ECL.0370 annexée à la présente délibération, concernant des travaux d'éclairage public du Boulevard Raymond Parpaillon et Rue Galillé sur la commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 8 339.00 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DEL 2020.05.26-24 du 26 mai 2020)

Décisions du Maire prises entre le 20 juin 2024 et le 24 septembre 2024

N°	Date	Objet de la décision
DECRE_2024_103	20 juin	Marchés de travaux de voirie et Point à Temps Automatique
DECRE_2024_104	08 juil.	Budget principal – Souscription d'un emprunt
DECRE_2024_105	01 juil.	DPU – 8 rue du Château de la Cour – la Guyonnière
DECRE_2024_106	01 juil.	DPU – 5 rue de la Vendée – la Guyonnière
DECRE_2024_107	01 juil.	DPU – 37 rue Saint Jacques – Montaigu
DECRE_2024_108	04 juil.	DPU – 2 Chemin de Traverse - Boufféré
DECRE_2024_109	01 juil.	DPU – 3 rue des Vignerons – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_110	01 juil.	DPU – 26 rue Chauvinière – Montaigu
DECRE_2024_111	02 juil.	DPU – 3 rue des Jardins – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_112	09 juil.	DPU – 1 rue des Moulins Nantes – Montaigu
DECRE_2024_113	02 juil.	DPU – 6 rue de la Carrière – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_114	01 juil.	DPU – 5 rue Jean d'Ormesson – Montaigu
DECRE_2024_115	01 juil.	DPU – 4 place Dugast Matifeux – Montaigu
DECRE_2024_116	02 juil.	Avenants au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré
DECRE_2024_117	02 juil.	Avenants au marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur Montaigu
DECRE_2024_118	02 juil.	DPU – 2 bis rue du Petit Sabot – Montaigu
DECRE_2024_119	02 juil.	DPU – Rue Saint Nicolas – Montaigu
DECRE_2024_120	19 juil.	DPU – 2 rue de la Cote – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_121	02 juil.	DPU – 1 impasse du Beau Fief – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_122	09 juil.	DPU – 28 bis rue Saint Nicolas – Montaigu
DECRE_2024_123	09 juil.	DPU – Rue Vieillevigne – Montaigu
DECRE_2024_124	09 juil.	DPU – Boulevard Raymond Parpaillon – Montaigu
DECRE_2024_125	11 juil.	DPU – 29 rue de l'Océan – Boufféré
DECRE_2024_126	09 juil.	DPU – 43 bis rue Saint Jacques – Montaigu
DECRE_2024_127	10 juil.	DPU – 3 rue du Serpolet – La Guyonnière
DECRE_2024_128	09 juil.	DPU – 26 rue des Moissons - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_129	19 juil.	Avenant n°1 au lot n°5 « Maçonnerie – Pierre de taille » au marché de travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption sur Boufféré
DECRE_2024_130	30 juil.	DPU – 2 Che de Chauveau – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_131	27 juil.	DPU – 32 rue du 8 Mai 1945 – Montaigu

DECRE_2024_132	29 juil.	DPU – 3 rue des Noisetiers – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_133	27 juil.	DPU – 5 rue du Vieux Couvent – Montaigu
DECRE_2024_134	27 juil.	DPU – 51 rue de la Marine Royale – Montaigu
DECRE_2024_135	27 juil.	DPU – Rue Saint Nicolas – Montaigu
DECRE_2024_136	02 août	DPU – 14 rue de la Garenne – Montaigu
DECRE_2024_137	27 juil.	DPU – 5 rue de la Gaudine – Montaigu
DECRE_2024_138	02 août	DPU – La Canquetière – Boufféré
DECRE_2024_139	27 juil.	DPU – 55 rue de la Marine Royale – Montaigu
DECRE_2024_140	30 juil.	DPU – 56 rue des Moissons – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_141	02 août	DPU – 10 rue des Mésanges – Boufféré
DECRE_2024_142	29 juil.	DPU – 38 rue de la Bernardière – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_143	30 juil.	DPU – 4 rue Agrippa d'Aubigné – Montaigu
DECRE_2024_144	30 juil.	DPU – 26 rue des Cicadelles – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_145	02 août	Avenants au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré
DECRE_2024_146	03 août	DPU – 15 rue du Pontereau – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_147	06 août	DPU – 18 rue de la Chenaie – La Guyonnière
DECRE_2024_148	06 août	DPU – 4 rue Bocagère – La Guyonnière
DECRE_2024_149	06 août	DPU – 9 rue des Vignes – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_150	07 août	DPU – 6 rue de la Villa – La Guyonnière
DECRE_2024_151	12 août	DPU – 5 rue de l'Oratoire – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_152	09 août	DPU – 2 rue de la Gaudine – Montaigu
DECRE_2024_153	03 sept.	DPU – 15 rue des Sapins – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_154	03 sept.	DPU – 43 rue Saint Jacques – Montaigu
DECRE_2024_155	03 sept.	DPU – 43 rue Saint Jacques – Montaigu
DECRE_2024_156	04 sept.	DPU – 42 rue de la Crepelière – Montaigu
DECRE_2024_157	03 sept.	DPU – Le Bourg – Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2024_158	04 sept.	DPU – 3 rue des Tourterelles – Montaigu
DECRE_2024_159	03 sept.	DPU – 44 rue de la Marine Royale – Montaigu
DECRE_2024_160	03 sept.	DPU – 46 rue de la Marine Royale – Montaigu
DECRE_2024_161	02 sept.	DPU – 7 rue des Mortaires – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_162	09 sept.	Illuminations festives de fin d'année – 2024-2027
DECRE_2024_163	23 sept.	Avenant au marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel sur Montaigu

Arrêtés du Maire prises entre le 26 juin 2024 et le 24 septembre 2024

N°	Date	Objet de la décision
ARRAE_2024_026	04 juil.	Fermeture immédiate de la station d'avitaillement de l'aérodrome – Saint-Georges-de-Montaigu
ARRRE_2024_027	04 juil.	Péril – Procédure d'urgence – Immeuble situé 2 rue Noire à Montaigu
ARRAE_2024_028	08 juil.	ERP – Réception de travaux et d'ouverture partielle au public du 16 décembre 2022 – Eglise paroissiale Saint Jean Baptiste - Montaigu
ARRAE_2024_029	08 juil.	ERP – Contrôle périodique du 2 décembre 2022 – Centrakor – Montaigu
ARRAE_2024_030	08 juil.	ERP – Contrôle période du 12 décembre 2022 – IME – Montaigu
ARRAE_2024_031	08 juil.	ERP – Etude de déclassement/reclassement – Site Omnisports – Saint-Georges-de-Montaigu
ARRAE_2024_032	15 juil.	ERP - Etude de documents du 07 mars 2023 - Site Omnisports - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_033	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 12 décembre 2022 - DESJARDINS - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_034	15 juil.	ERP - Réception de travaux du 07 février 2023 - DIAGONAL - Saint Hilaire de Loulay

ARRAE_2024_035	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 12 décembre 2023 - Ecole maternelle publique des Maines - Saint-Georges-de-Montaigu
ARRAE_2024_036	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 30 septembre 2022 - Ecole publique Jacques Prévert - Boufféré
ARRAE_2024_037	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 06 juin 2023 - Eglise paroissiale Sainte Mère Teresa - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_038	15 juil.	ERP - Réception partielle de travaux et d'ouverture partielle du 07 mars 2024 - Espace Charles Perrault - Boufféré
ARRAE_2024_039	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 11 avril 2023 - Foyer Jeanne d'Arc - Montaigu
ARRAE_2024_040	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 19 septembre 2023 - GEMO - Boufféré
ARRAE_2024_041	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 06 juin 2023 - Hôtel Restaurant le Relax - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_042	15 juil.	ERP - Contrôle périodique et réception de travaux du 28 février 2023 - Hôtel Saint James - Boufféré
ARRAE_2024_043	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 02 décembre 2022 - Kiabi - Boufféré
ARRAE_2024_044	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 07 novembre 2023 - King Jouet - Boufféré
ARRAE_2024_045	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 13 mars 2024 - Bar, hôtel, restaurant Les Voyageurs - Montaigu
ARRAE_2024_046	15 juil.	ERP - Contrôle périodique et réception de travaux du 04 octobre 2022 - Lycée Léonard de Vinci - la Guyonnière
ARRAE_2024_047	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 30 mai 2023 - Magasin Vert - Boufféré
ARRAE_2024_048	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 30 mai 2023 - Maison de la Presse - Montaigu
ARRAE_2024_049	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 07 février 2023 - Maison de l'Enfance - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_050	15 juil.	ERP - Contrôle périodique et réception de travaux du 18 octobre 2022 - Mille Stocks et Ideorama - Montaigu
ARRAE_2024_051	15 juil.	ERP - Réception de travaux du 07 novembre 2023 - Parking de la Gare Nord - Montaigu
ARRAE_2024_052	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 11 avril 2023 - Piscine - Boufféré
ARRAE_2024_053	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 07 mars 2024 - Résidence le Clos du Grenouiller - Boufféré
ARRAE_2024_054	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 12 décembre 2023 - Restaurant scolaire - Saint-Georges-de-Montaigu
ARRAE_2024_055	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 30 septembre 2022 - Salle polyvalente Yprésis - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_056	15 juil.	ERP - Réception de travaux et ouverture au public du 16 décembre 2022 - SEM BOUTEAU - Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_057	15 juil.	ERP - Réception de travaux du 21 mai 2024 et reclassement en deux établissements distincts - Mairie et Salle Polyvalente - La Guyonnière
ARRAE_2024_058	15 juil.	ERP - Contrôle périodique du 21 mai 2024 - Résidence la Maisonnée - La Guyonnière
ARRAE_2024_059	15 juil.	Réglementation du stationnement portant création d'une zone bleue - Parking Sud de la Gare - Avenue Louis Lumière - Montaigu
ARRRE_2024_060	16 juil.	Délégation de fonctions d'officier d'état civil à Sophie Mornier, adjointe au Maire délégué de Montaigu
ARRAE_2024_061	19 juil.	Réglementation permanente de la circulation de véhicules légers sauf usage agricole sur le chemin communal entre le lieu-dit La Brosse et la Départementale La Promenade à La Guyonnière
ARRAE_2024_062	27 juil.	ERP – Réception de travaux et d'ouverture du 18 juin 2024 – Cinéma Grand Ecran – Montaigu
ARRAE_2024_063	27 juil.	ERP – Contrôle périodique du 18 juin 2024 – Résidence AGORA – Montaigu
ARRAE_2024_064	30 juil.	ERP – Contrôle périodique du 18 juin 2024 – Résidence le Val des Maines – Saint-Georges-de-Montaigu
ARRRE_2024_065	02 août	Modification d'autorisation d'exploiter un taxi à l'emplacement n°7 – Montaigu
ARRCS_2024_066	23 août	Mise en sécurité de l'immeuble situé au 8 rue Chauvinière – Montaigu
ARRAE_2024_067	28 août	ERP – Contrôle périodique du 25 juillet 2024 – Salle Multi-activités Pierrot Martin – Montaigu
ARRAE_2024_068	09 sept.	ERP – Contrôle périodique du 18 juin 2024 et de levée d'avis défavorable du 25 juillet 2024 – Résidence la Peupleraie – Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_069	10 sept.	Réglementation permanente de la circulation de véhicules légers – Chemin communal entre les voies communales n°209 et n°266, et entre le village le Genétais et la D77 – Saint Hilaire de Loulay
ARRAE_2024_070	24 sept.	ERP – Réception de travaux finale et de reclassement du 25 juillet 2024 – Espace Charles Perrault – Boufféré

2 - Liste des concessions retenues

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
Boufféré	15/07/2024	ALLAMAND Jean	04/07/2024	30 ans
Saint Hilaire de Loulay	15/07/2024	DELHOMMEAU Jacqueline	26/06/2024	30 ans
Saint Hilaire de Loulay	15/07/2025	BILLAUD Jean	19/06/2024	30 ans
Saint Hilaire de Loulay	15/07/2026	PAUMIER Monique	11/07/2024	15 ans
Montaigu	19/07/2024	BIRONNEAU Marie Annick née QUERE	02/04/2024	15 ans
Montaigu	19/07/2024	GUEUNIER Danielle née ROSINGER	19/07/2024	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	19/07/2024	BRUNET Béatrice née GUIADEUR	25/06/2024	30 ans
Montaigu	19/07/2024	BOUDAUD Bernard et Colette	09/07/2024	30 ans
Montaigu	01/08/2024	BOUJU Frédéric	05/08/2024	30 ans
Montaigu	02/08/2024	BASLÉ Dolorès née SIERRA	07/08/2024	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	13/09/2024	HERVOUET Bernard et Noëlla	11/05/2024	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	17/09/2024	SEIGNOBOS Mary	02/09/2024	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	19/09/2024	DUIGOU Claire née MILLAN	26/08/2024	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	19/09/2024	RAUTUREAU Jeanne née DURAND	28/08/2024	15 ans
Montaigu	20/09/2024	FRANCHETEAU Marie Dominique née BLOTIERE	07/08/2024	30 ans
Saint Hilaire de Loulay	20/09/2024	PICHAUD Michel	07/09/2024	30 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie MENARD

Monsieur le Maire,
Florent LIMOUZIN

